

# C'EST QUOI ?

**Les Classes à Horaires Aménagés Musique est un partenariat** entre le Collège Le Clos Tardif de Saint-James et l'Ecole des Arts SINFONIA, établissement d'Enseignements Artistiques de la Communauté de Communes du canton de Saint-James.

C'est un cursus de la 6ème à la 3ème, qui permet de coordonner harmonieusement scolarité et pratique artistique.

C'est une chance de pouvoir bénéficier d'un enseignement spécifique pendant ses études au collège, proposé uniquement à Saint-James, à Caen et à Rennes.

# POUR QUI ?

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Cette formation peut être offerte à tout élève de 6ème s'inscrivant au collège Le Clos Tardif de Saint-James, débutant ou non la musique. Il est recommandé d'être non seulement motivé pour l'apprentissage d'un instrument et pour jouer avec d'autres élèves, mais aussi de comprendre l'importance d'un travail personnel régulier pour obtenir une progression, qui permettra de profiter pleinement du plaisir de cette pratique artistique.

## JE NE SUIS PAS DE SAINT JAMES ?

Pour un élève d'une école hors du secteur de Saint-James, il suffit, après accord du chef d'établissement, de faire une demande de dérogation auprès de l'Inspection Académique avec possibilité d'inscription à l'internat du collège au besoin.

# MAIS ENCORE...

Le financement de ce cursus est pris en charge par :

- La Communauté de Communes du canton de Saint-James,
- Le Conseil Départemental de la Manche,
- Une participation du collège Le Clos Tardif,
- Une adhésion annuelle à l'Ecole des Arts est demandée aux familles, d'un montant de 15€, différents moyens de règlements possibles :



# CONTACT

## Inscription auprès du :

**Collège public Le Clos Tardif  
1 avenue Guillaume Le Conquérant  
50240 SAINT-JAMES**

**Tél : 02.33.48.32.29**

**Mail : ce.0501242d@ac-caen.fr**

**<http://college-clostardif.etab.ac-caen.fr/>**

## SINFONIA, École des Arts

2 rue d'Avranches  
Pépinière d'entreprises (1er étage)  
50240 SAINT-JAMES

02 33 60 88 33

[sinfonia@cdc-saintjames.org](mailto:sinfonia@cdc-saintjames.org)

[www.cdc-saintjames.org](http://www.cdc-saintjames.org)

<http://sinfonia50240.jimdo.com/>



# CHAM

**CLASSES A HORAIRES AMENAGES  
MUSIQUE**

**Collège public Le Clos Tardif  
de Saint-James  
Ecole des Arts SINFONIA**



**De la 6ème à la 3ème  
Internat sur place**



MAJ le 22/04/2016

# POURQUOI ?

Comme à travers la pratique d'un sport, la musique permet l'acquisition de compétences, reconnues aujourd'hui nécessaires à la construction de l'enfant, telles que :

- Développer différents outils de mémorisation,
- Apprendre à se concentrer, à écouter,
- Apprendre à gérer son temps, à s'organiser,
- Savoir être patient, persévérer,
- Etre capable de s'affirmer, oser faire en public,
- Apprendre à gérer son stress,
- Trouver sa place individuelle au sein d'un travail collectif.

Un ensemble de compétences à réinvestir dans différents domaines tout au long de ses études et de sa vie.

Cette formation musicale vise à donner l'accès à la culture pour tous : pouvoir développer des capacités musicales et acquérir un solide savoir-faire qui peut être bénéfique pour une future orientation professionnelle autant que pour une pratique en amateur de qualité.



# ET EN PRATIQUE ?

**En 6ème** les élèves choisiront un instrument entre le violon, la flûte traversière, le saxophone, le tuba ou la trompette.

**L'instrument** choisi pourra être loué en 6ème, soit au collège ou à l'Ecole des Arts ( 70€ pour les habitants du canton et 90 € pour les hors canton). Ces locations sont réservées en priorités aux élèves de 6ème, l'achat de l'instrument étant demandé en 5ème, dans la limite des capacités financières des familles et du coût de l'instrument.

**Chaque mardi**, ils se rendront dans les locaux de l'Ecole des Arts SINFONIA pour y recevoir :

- 1 heure de cours d'apprentissage instrumental en cours semi-collectif,
- 1 heure de formation musicale, (indispensable à la compréhension du langage musical) par classe, avec des enseignants qualifiés.

**Au collège**, ils suivront avec le professeur d'Education Musicale, 1 heure d'Education Musicale, 1 heure d'orchestre et 1 heure de travail par niveau.

**L'emploi du temps** des élèves CHAM est aménagé de manière à suivre un enseignement général comme tout autre élève de l'établissement, y intégrant un enseignement artistique.

**Des évaluations** : Afin qu'ils puissent se situer dans leur progression et de garantir une régularité dans leur travail, ils devront passer chaque trimestre une évaluation dans leur discipline instrumentale et en Formation Musicale.

Le choix de la Cham en 6ème, n'est pas compatible avec l'option Jeunes Sapeurs Pompiers proposée à partir de la 5ème.

# ET POUR LA SUITE ?

A l'issue de la classe de 3ème , les élèves auront accès à toutes les classes d'enseignement général, technologique et professionnel.

L'Ecole des Arts travaille en partenariat avec l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes d'Avranches-Mont-St-Michel : les élèves de 3ème peuvent se présenter aux examens de fin de cycle I pour valider leur niveau instrumental. Ainsi ils peuvent, s'ils le souhaitent, continuer leurs études musicales à Saint-James ou à Avranches.

**Au bac**, les élèves peuvent présenter l'option musique pour gagner des points : ils devront suivre des cours de préparation à l'option musique au Bac, au lycée pour les élèves des séries générales et technologiques (L, S, ES, STT) et continuer la pratique instrumentale pour pouvoir présenter une pièce instrumentale.

**Certains lycées peuvent proposer la préparation d'un bac général avec un cursus parallèle en conservatoire.**

Le bac TMD (Techniques de la musique et de la danse) requiert du talent, de l'énergie et de la persévérance. Un cocktail indispensable pour mener de front des études au lycée et au conservatoire.

**UNE OUVERTURE SUR DES METIERS MECONNUS...**

Les enfants ne connaissent pas forcément les métiers pour lesquels des connaissances musicales sont demandées ou et ne savent pas toujours au collège ce qu'ils aimeraient faire plus tard.

**Voici quelques exemples :**

Conseiller Pédagogique en Education Musicale,  
Chargé en communication,  
Monteur images et sons,  
Professeur de musique,  
Professeur des écoles,  
Musicien intervenant,  
Musicothérapeute,  
Sonorisateur,  
Acousticien,  
Journaliste,  
Régisseur,  
Mixeur,  
Luthier,...